

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
PERNES-LES-FONTAINES

N° DM/31/1.1/2025-32

Décision Municipale relative aux contrats à conclure avec la Société ABELIUM COLLECTIVITES pour les accueils de loisirs

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2123-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2122-1 et R.2122-8,

VU la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de PERNES-LES-FONTAINES, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal par délibération n°05 en date du 20 mars 2025 a approuvé le projet d'acquisition et d'extension du logiciel Abelium avec les tablettes de pointage pour la gestion des activités des Accueils de Loisirs et du Relais Petite Enfance et a sollicité une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la réalisation de ce projet,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure les contrats de licences de mise à disposition des logiciels et matériels ainsi que les contrats de maintenance et d'hébergement correspondants pour la gestion des activités des Accueils de Loisirs,

VU les propositions reçues à cet effet,

VU les contrats présentés par la Société ABELIUM COLLECTIVITES dont le siège social est situé à PLEURTUIT (35), pour l'utilisation des applications et logiciels DOMINO WEB 2, PORTAIL FAMILLES PWA, CONNECTEUR ONDE et MODULO'TAB,

ACCEPTE les termes desdits contrats à conclure avec la Société ABELIUM COLLECTIVITES et DECIDE de les signer,

PRECISE que ces contrats sont conclus pour une durée de 36 mois,

PRECISE que les tarifs annuels de base sont les suivants :

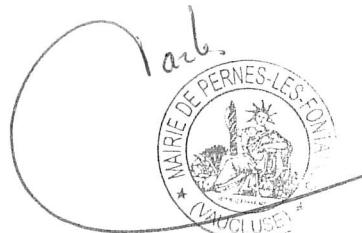
- DOMINO WEB 2 : 1 200.00 euros H.T. pour l'hébergement et 660.00 euros H.T. pour la maintenance,
- PORTAIL FAMILLES PWA : 250.00 euros H.T. pour l'hébergement et 235.00 euros H.T. pour la maintenance,
- CONNECTEUR ONDE : 110.00 euros H.T. pour la maintenance,
- GED 2 Go : 60.00 euros H.T. pour l'hébergement,
- MODULO'TAB : 450.00 euros H.T. pour la maintenance,

PRECISE que la maintenance annuelle de DOMINO WEB2, du PORTAIL FAMILLES PWA et du CONNECTEUR ONDE est offerte pour la première année d'exécution,

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de la commune,

Pernes-les-Fontaines, le 26 juin 2025

Le Maire, Didier CARLE,



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 27 juin 2025

Publiée le : 27 juin 2025

Notifiée le :